

Ecrit par Echo du Mardi le 21 mai 2021

Mme TEBOUL veuve DIAN



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 17 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 mai 2021 sous réserves d'incidents

Avis de saisine de légataire universel - délai d'opposition

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 du Code de Procédure Civile

Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 février 1999, Madame Yvonne **TEBOUL**, en son vivant retraitée, demeurant à AVIGNON (84000)13 boulevard Bertrand de Got, née à ORAN (ALGERIE), le 20 août 1928, veuve de Monsieur Albert **DIAN** et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à CARPENTRAS (84200), le 8 octobre 2020, a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hélène SELLIER - DUPONT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Hélène SELLIERDUPONT et Laurence GUILIÉ, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à AVIGNON (Vaucluse), 2 place Saint Lazare, le 6 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le Greffe judiciaire d'AVIGNON, le 11 mai 2021. Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Patrick MARTINEL, notaire à LES ANGLES (30133) 10-12 avenue de Verdun, référence CRPCEN : 30093 chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



Ecrit par Echo du Mardi le 21 mai 2021

Pour insertion Le Notaire
3951107

Publié le 21/05/2021